DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de Toulouse

MAIRIE

DE

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024 NÇAISE

ID : 031-213105877-20240216-A011204-AR



## ARRETE N°011-2024 DECISION D'AUTORISATION DE SUBVENTION

<u>Objet</u>: Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de l'acquisition de matériel informatique pour la Mairie pour 1 669.27 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal accordée au Maire en date du 23/06/2020 ;

Le Maire de Villeneuve-lès-Bouloc;

## DECIDE

Article 1 : De demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de l'acquisition de matériel informatique pour la Mairie pour 1 669.27 € HT.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au comptable de la collectivité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc, Le 16/02/2024

Le Maire, André GALLINARO

